



Quel peine j au vais avoir ,,amande?ou je ne sais pas

Par **Alice_54**, le **15/11/2015** à **23:00**

Bonjour a tous,pouvez vous m aidez de me repondre ,j ai fait une grande betise pour la premiere fois de ma vie ,je regrette beaucou ,je suis une maman seule avec 2 petite fille,j etait en difiulte au mois de decembre et j ai travaillé en noir chez un meur personne agee il m a promis pleine de chose qu il y avais pleine d argent et ect...et me donera une parti,j avoue que je regrette parceque je me sui servi de sa carte au mois decembre pour faire palisir a mes fille et a moi,je suis au rsa,j ai crue qu il n allais pas porte plainte parcqu il etait bien gentil et j ai compté d aller finir par dire la verite mais c est trop tard ,alors je suis auditioné a la gendarme et relacher ,,il on requperer quelques affaire que j ai achetez,et avec sa carte j ai fait payé en 3 fois et faire livrer chez moi meme car j ai bien pensé si jachete des truc en une seul fois j ai peur qu il ne me donnera plus apres parcqu il m a bien dit de me donner une parti mais il faut pas dire a personne ,alors le checque j ai encaisse,,et maintenant j ai tellement peur la suite ,que doit je se faire svp?aidez moi j qu est ce qui va arrive et la peine que j ai courru ,mon casier est vierge j ai jamais fait une erreur dans ma vie mais la c est de grosse erreur de ma part j ai honte.je regrette vraiment

Par **vppqt**, le **18/11/2015** à **18:38**

Bonjour, mon amie et actuellement incarcérer en mandat de dépôt pour sa sécurité , l'histoire a débuté sur une grande braderie mon amie navais pas l'habitude de boire c jour ci il avais beaucoup consommé 7 personne était sur lui l'on tabasse et porté ds coup insupportable il a réussi a les échapper et pour ce défendre il avais une arme blanche de catégorie D il a mit un geste dans le vent et l'une de ces personne la prit dans le visage elle a dont 30jours Itt , mes cetais de la légitime défense quel peine d'emprisonnement et amende il peut ce prendre
Coordialement

Par **youris**, le **30/11/2015** à **14:32**

bonjour,
pour répondre, il faudrait savoir si la légitime défense sera retenu ou non.
en principe on ne se promène pas avec une arme de ce type sur soi en plus en étant alcoolisé comme l'itt est supérieure à 8 jours, il s'agit d'un délit jugé par le tribunal correctionnel avec comme circonstance aggravante l'usage d'une arme.

le code pénal prévoit les peines maximales:

- Article 222-11:

Les violences ayant entraîné une incapacité totale de travail pendant plus de huit jours sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

- Article 222-12

L'infraction définie à l'article 222-11 est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende lorsqu'elle est commise :

.....

10° Avec usage ou menace d'une arme ;

salutations